

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA ROCHE DES ARNAUDS

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers votants :	17
Date de convocation :	le 17 janv. 2025

OBJET : *Achat du cabinet médical*

N° de délibération : D2025-001

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501235-20250124-D2025-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2025

Publication : 30/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la Roche des Arnauds dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente sous la présidence de M. Maurice CHAUTANT, Maire

Présents : Mmes et Mrs : Maurice CHAUTANT, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Raymond ROSA, Pierre MULLER, Magali ARNAUD, Pascal BERNARD, Véronique SAP, Bastien DUPONT, Anthony BOANICHE, Cyril FROTEY, Fabrice ROUX, Alain PLAZY.

Absents et représentés : Mallorie GOBET- BOURGOGNE (pouvoir donné à Josette REVOUX) Loïc GAY-PARA (pouvoir donné à Maurice CHAUTANT), Monique COMBE (pouvoir donné à Fabrice ROUX), Roland AMADOR (pouvoir donné à Alain PLAZY).

Absentes : Josiane RIBAIL, Audrey FARKAS.

Bastien DUPONT a été nommé secrétaire de séance.

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal : par délibération en date du 15 novembre 2024 (D2024-039) l'assemblée a décidé, à l'unanimité, d'acquérir les locaux de l'actuel cabinet médical afin de créer une maison de santé pluridisciplinaire après l'extension du bâtiment, par la commune.

Une estimation des services des domaines a été demandée et traitée le 10 décembre 2024 et la valeur vénale de ce cabinet médical a été arbitrée à 269 300€ avec une marge d'appréciation de 15% portant la valeur maximale d'acquisition à 309 695€. Une négociation a été engagée avec la SCI Catalain (dont le propriétaire est le Docteur M. Alain Emery) pour une valeur de 300 0000€.

Monsieur le Maire demande au conseil de procéder à l'achat du terrain pour la somme de 300 000€.

Une demande de subvention sera faite auprès du conseil Régional.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire :

- A signer :
- le compromis de vente de ce terrain,
 - l'acte notarié dès sa rédaction,
 - l'acte d'engagement auprès du conseil régional
- et le charge
- d'adresser le dossier de demande de subvention pour l'achat de ce terrain auprès des services fonciers du Conseil Régional
 - de signer tout document se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Maurice CHAUTANT.

